



Paris, le 28 avril 2020

Madame Sylvie BUGLIONI
Directrice du département MRF/RATP
13 rue Jules Vallès
75011 PARIS

Objet : demande d'audience

Madame la Directrice,

L'annonce de la reprise progressive des activités en France faite par le Président de la République lors de son allocution télévisée du 13 avril n'a pas amené à une cohérence des propos gouvernementaux qui s'en sont suivis. Les différents ministères n'ont visiblement pas synchronisé leurs montres avec celle du Chef de l'État. La confusion règne toujours, plus de 15 jours après sa déclaration.

Cette confusion est aussi une réalité entre l'Autorité Organisatrice (IDFM) - qui annonce une offre de transport encore réduite - et le Ministère des Transports qui annonce un chiffre de reprise bien différent.

Particulièrement dans ce contexte, il faut, à la RATP, engager un travail commun avec les Organisations Syndicales représentatives au sein de chaque secteur de l'entreprise afin de tout mettre en œuvre pour une reprise d'activités qui conjugue efficacement des règles de protections strictes afin de préserver la santé des agents et des usagers avec la nécessaire reprise de nos missions de service public.

C'est là l'objet de cette interpellation, une demande d'audience spécifique portant sur les secteurs de la maintenance et qui donnerait lieu à un relevé d'audience.

A la maintenance, nous avons déjà constaté dans plusieurs ateliers l'arrêt des aménagements d'horaires et d'organisation spécifiques et le retour à une activité "habituelle". Le port du masque et les "gestes barrières" demeurent les seules mesures pour lutter contre la propagation du virus et ainsi éviter une nouvelle vague de propagation.

Nous notons dans certains ateliers, unités voire départements, la volonté de reprendre une activité à plein, le 4 mai.

Les besoins de maintenance augmentent proportionnellement à l'accroissement de l'offre de transports, ce qui implique la nécessité de la présence plus grande des agents.

L'activité au sein de nos ateliers, avec l'augmentation de la charge, ne pourra pas reprendre dans de bonnes conditions sans une prise en compte réelle et sérieuse des risques sanitaires toujours bien réels. Les organisations et conditions de travail doivent évoluer en ce sens.

Les "gestes barrières" impliquent, entre autres, une "distanciation sociale" incompatible avec l'organisation habituelle dans nos attachements et chantiers. Les périodes de vestiaires, de douches, de restauration complexifient cette distanciation pourtant indispensable.

Pour le matériel, nous prenons note des essais de "nébulisation" à MRB. Qui pourrait a priori s'appliquer aux matériels ferroviaires. Il est nécessaire de renforcer la désinfection des matériels ainsi que sur les véhicules de service dans tous les secteurs de la maintenance.

La médecine du travail doit être un des acteurs de la reprise d'activités. Une consultation de reprise doit avoir lieu pour les agents absents depuis le début de la crise. En cas de contamination, cette dernière doit faire l'objet d'une reconnaissance en accident du travail.

Afin de préparer au mieux notre audience, nous vous exprimons nos demandes :

- Un suivi exhaustif de toutes les organisations et méthodes mises en place pour la reprise de l'activité et au-delà (point hebdomadaire par département de maintenance) ;
- Si une organisation spécifique de travail doit voir le jour dans un atelier, celle-ci doit être motivée et débattue avec l'ensemble des acteurs du dialogue social. Le travail du week-end doit être mis en place sur une base de volontariat et cesser dès que les mesures sanitaires disparaîtront ;
- La généralisation des horaires variables dans la période, afin que des plages horaires du début/fin de service et de coupure repas favorisent le lissage de la présence des agents ;
- L'accentuation du nettoyage des douches et des lieux de vie des agents ;
- Nettoyage plus fréquent des matériels roulants, en plus des équipes des entreprises sous-traitantes. Nous demandons la création d'équipes de nettoyage « hygiène, propreté et entretien » dans nos ateliers afin de permettre et de garantir un haut niveau de propreté et d'hygiène pour les usagers et pour nos activités de maintenance. À ce titre, nous dénonçons la perte de cette activité de nettoyage des matériels qui nous aurait permis davantage de réactivité dans cette période de crise sanitaire. D'autant plus, que de redonner confiance aux usagers passe par cette étape évidente de garantir une prestation de haut niveau visible de propreté et d'hygiène dans nos matériels de transport. Plus qu'un effet d'aubaine, la valeur ajoutée de l'activité et la notion critique du sujet dans la période et les temps à venir, nous montre le besoin de la maîtrise de cette activité.
- En plus d'une mise à disposition non limitée de kits "masques & lingettes", le remplacement des masques chirurgicaux par des FFP2 ainsi que la dotation de masques en tissu lavable au titre des marchés de nettoyage ;
- L'évolution de l'organisation des Heures d'Information Syndicale afin de permettre aux agents d'y participer par petits groupes ;

Nous avons eu connaissance que dans plusieurs départements de l'entreprise les directions souhaitaient recruter fortement du personnel intérimaire après le déconfinement ? Pour notre organisation, la précarité au travail ne devrait pas exister. Les circonstances actuelles exigent que des mesures immédiates soient prises en faveur de ces travailleurs. La situation liée au Covid-19 aggrave la précarité qu'ils vivent déjà en temps normal. Nous demandons donc l'embauche de ces travailleurs précaires, présents dans nos ateliers. Ne laissons pas une nouvelle fois ces travailleurs à part entière pour des laissés pour compte.

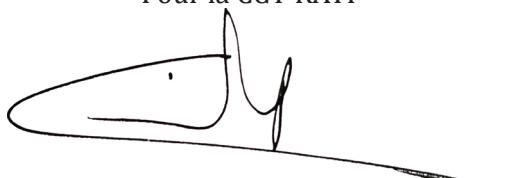
Nous ne pouvons rester sans réaction aussi du côté de la reconnaissance financière de l'implication des agents... Tous les efforts que les agents ont consenti et ceux à venir ne peuvent se limiter à une tape amicale sur l'épaule.

Nous revendiquons :

- Que cette période s'inscrive durablement dans nos carrières et les commissions de classement : Une revalorisation du coefficient de base de 10 points ; Aucun avis défavorable ne doit être émis lors des commission de classement ;
- Le versement dans l'intégralité des primes de performance là où elles existent ;
- Une compensation financière pour la prise de repas du fait de l'arrêt de la restauration collective ;
- Une compensation financière pour les agents pénalisés par une offre de transport ne leur permettant pas de rejoindre leur lieu de travail autrement qu'avec leur véhicule personnel.

Sûrs que vous mesurez l'importance de la portée de notre interpellation et dans l'attente des suites que vous y donnerez, nous vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération.

Pour la CGT-RATP



Nuno MARTINS
Délégué syndical central adjoint